

**ÉTATS FINANCIERS**

**Pour**

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./  
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.**

**Pour l'exercice clos le**

**31 JUILLET 2024**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de la

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./  
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.***Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc./Commission for Complaints for Telecom-television Services Inc. (l'organisation), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2024, et les états des opérations, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance  
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, nous demandant si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*WELCH LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario  
Le 24 octobre 2024.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 JUILLET 2024

|                                                                         | <u>2024</u>         | <u>2023</u>         |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b><u>ACTIF</u></b>                                                     |                     |                     |
| <b>ACTIF À COURT TERME</b>                                              |                     |                     |
| Encaisse - note 4                                                       | 1 151 954 \$        | 3 151 361 \$        |
| Placements à court terme - note 4                                       | 1 273 697           | -                   |
| Débiteurs                                                               | 1 091 132           | 787 063             |
| Dépenses payées d'avance                                                | <u>137 535</u>      | <u>358 421</u>      |
|                                                                         | 3 654 318           | 4 296 845           |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 5</b>                             | 166 599             | 221 796             |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - note 6</b>                           | <u>145 503</u>      | <u>38 872</u>       |
|                                                                         | <u>3 966 420 \$</u> | <u>4 557 513 \$</u> |
| <b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>                                       |                     |                     |
| <b>PASSIF À COURT TERME</b>                                             |                     |                     |
| Créditeurs et frais courus - notes 7 et 9                               | 803 319 \$          | 1 087 855 \$        |
| Incatifs à la location différés - note 8                                | <u>77 919</u>       | <u>104 115</u>      |
|                                                                         | <u>881 238</u>      | <u>1 191 970</u>    |
| <b>ACTIF NET</b>                                                        |                     |                     |
| Grevé d'affectations d'origine interne :                                |                     |                     |
| Actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles | 312 102             | 260 668             |
| Fonds d'examen de la prestation des services                            | -                   | 134 767             |
| Non grevé d'affectations                                                | <u>2 773 080</u>    | <u>2 970 108</u>    |
|                                                                         | <u>3 085 182</u>    | <u>3 365 543</u>    |
|                                                                         | <u>3 966 420 \$</u> | <u>4 557 513 \$</u> |

Approuvé par le conseil :

 ..... Administrateur/Administratrice

 ..... Administrateur/Administratrice

(voir notes ci-jointes)

ÉTAT DES OPÉRATIONS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

|                                                                          | <u>2024</u>         | <u>2023</u>           |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Revenus</b>                                                           |                     |                       |
| Frais d'exploitation                                                     |                     |                       |
| Fondés sur les revenus                                                   | 8 604 110 \$        | 7 226 414 \$          |
| Fondés sur les plaintes                                                  | 3 687 475           | 3 097 035             |
| Annuels                                                                  | 24 800              | 25 400                |
| Exonération de l'article 25 de l'accord de participation - note 9        | (252 858)           | -                     |
| Frais de participation                                                   | -                   | 5 000                 |
| Intérêts                                                                 | 82 464              | 78 453                |
|                                                                          | <u>12 145 991</u>   | <u>10 432 302</u>     |
| <b>Dépenses</b>                                                          |                     |                       |
| Salaires et dépenses liées                                               | 9 345 350           | 7 887 446             |
| Dépenses informatiques                                                   | 948 676             | 604 616               |
| Frais d'occupation                                                       | 646 535             | 640 213               |
| Communications                                                           | 379 093             | 298 720               |
| Frais liés au conseil d'administration                                   | 296 292             | 161 684               |
| Ressources humaines                                                      | 238 083             | 250 382               |
| Frais professionnels                                                     | 175 803             | 171 142               |
| Frais généraux et administratifs                                         | 137 887             | 133 685               |
| Amortissement                                                            | 123 866             | 175 561               |
|                                                                          | <u>12 291 585</u>   | <u>10 323 449</u>     |
| <b>Revenu net (dépende nette) d'exploitation</b>                         | (145 594)           | 108 853               |
| <b>Dépenses liées à l'examen de la prestation des services - note 10</b> | <u>134 767</u>      | <u>1 162 757</u>      |
| <b>Revenu net (dépende nette)</b>                                        | <u>(280 361) \$</u> | <u>(1 053 904) \$</u> |

(voir notes ci-jointes)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

|                                                                                                                            | <u>2024</u>         | <u>2023</u>         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Grevé d'une affectation d'origine interne - actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles</b> |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice                                                                                               | 260 668 \$          | 336 960 \$          |
| Acquisition d'immobilisations                                                                                              | 175 300             | 99 269              |
| Amortissement                                                                                                              | <u>(123 866)</u>    | <u>(175 561)</u>    |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                                               | <u>312 102 \$</u>   | <u>260 668 \$</u>   |
| <b>Grevé d'une affectation d'origine interne - fonds d'examen de la prestation des services - note 10</b>                  |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice                                                                                               | 134 767 \$          | 1 297 524 \$        |
| Dépenses engagées sur le fonds d'examen de la prestation de services                                                       | <u>(134 767)</u>    | <u>(1 162 757)</u>  |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                                               | <u>- \$</u>         | <u>134 767 \$</u>   |
| <b>Non grevé d'affectations</b>                                                                                            |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice                                                                                               | 2 970 108 \$        | 2 784 963 \$        |
| Revenu net (dépense nette) d'exploitation                                                                                  | (145 594)           | 108 853             |
| Amortissement affecté à l'actif net grevé d'affectations d'origine interne                                                 | 123 866             | 175 561             |
| Acquisition d'immobilisations affectées à l'actif net grevé d'affectations d'origine interne                               | <u>(175 300)</u>    | <u>(99 269)</u>     |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                                               | <u>2 773 080 \$</u> | <u>2 970 108 \$</u> |
| <b>Actif net total</b>                                                                                                     |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice :                                                                                             |                     |                     |
| Grevé d'une affectation d'origine interne                                                                                  |                     |                     |
| - actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles                                                  | 260 668 \$          | 336 960 \$          |
| - fonds d'examen de la prestation des services                                                                             | 134 767             | 1 297 524           |
| Non grevé d'affectations                                                                                                   | <u>2 970 108</u>    | <u>2 784 963</u>    |
|                                                                                                                            | <u>3 365 543 \$</u> | <u>4 419 447 \$</u> |
| Solde à la fin de l'exercice :                                                                                             |                     |                     |
| Grevé d'une affectation d'origine interne                                                                                  |                     |                     |
| - actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles                                                  | 312 102 \$          | 260 668 \$          |
| - fonds d'examen de la prestation des services                                                                             | -                   | 134 767             |
| Non grevé d'affectations                                                                                                   | <u>2 773 080</u>    | <u>2 970 108</u>    |
|                                                                                                                            | <u>3 085 182 \$</u> | <u>3 365 543 \$</u> |

(voir notes ci-jointes)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

|                                                            | <u>2024</u>         | <u>2023</u>         |
|------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :</b>                       |                     |                     |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                            |                     |                     |
| Revenu net (dépense nette)                                 | (280 361) \$        | (1 053 904) \$      |
| Ajustement pour :                                          |                     |                     |
| Amortissement des immobilisations                          | 123 866             | 175 561             |
| Incitatifs à la location différés                          | <u>(26 196)</u>     | <u>9 768</u>        |
|                                                            | (182 691)           | (868 575)           |
| Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement : |                     |                     |
| Débiteurs                                                  | (304 069)           | 71 783              |
| Dépenses payées d'avance                                   | 220 886             | (89 338)            |
| Créditeurs et frais courus                                 | <u>(284 536)</u>    | <u>740 049</u>      |
|                                                            | <u>(550 410)</u>    | <u>(146 081)</u>    |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                          |                     |                     |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (175 300)           | (99 269)            |
| Acquisition de placements                                  | (1 250 000)         | -                   |
| Intérêts gagnés sur les placements                         | <u>(23 697)</u>     | <u>-</u>            |
| <b>DIMINUTION DE L'ENCAISSE</b>                            | (1 999 407)         | (245 350)           |
| <b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                     | <u>3 151 361</u>    | <u>3 396 711</u>    |
| <b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                     | <u>1 151 954 \$</u> | <u>3 151 361 \$</u> |

(voir notes ci-jointes)



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc./Commission for Complaints for Telecom-television Services Inc. (« l'organisation ») est constituée sans capital social selon l'article 211 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Le mandat de l'organisation est de recevoir, d'aider à la résolution, et au besoin, de résoudre, les plaintes des consommateurs canadiens admissibles et des petites entreprises en lien avec certains services de télécommunication et certains types de services d'abonnement de télévision. L'organisation fonctionne en tant qu'organisme sans but lucratif, alors elle est exonérée d'impôts conformément au paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

*Base de comptabilité*

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Constatation des revenus*

Les frais d'exploitation se composent de frais fondés sur les revenus, de frais fondés sur les plaintes, et de frais annuels payés par les fournisseurs de services participants pour financer les opérations de l'organisation. Les frais fondés sur les revenus et les frais annuels sont comptabilisés comme revenu durant la période à laquelle ils se rapportent. Les frais fondés sur les plaintes sont fonction du nombre de plaintes résolues durant la période et sont constatés comme revenus lorsque la plainte est résolue.

Les prélèvements spéciaux (le cas échéant) sont constatés comme revenus au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les frais de participation sont composés de frais de démarrage (imposés uniquement une fois) qui sont constatés comme revenus à la date où le fournisseur de service devient un fournisseur de service participant. L'organisation a cessé de percevoir ces droits au cours de l'exercice précédent et, par conséquent, aucun montant de ce type n'est indiqué pour l'exercice clos le 31 juillet 2024.

Les revenus d'intérêts sont composés des intérêts perçus sur les comptes bancaires et les placements à court terme et sont constatés en tant que revenus lorsqu'ils sont gagnés.

*Immobilisations corporelles et amortissement*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est inscrit sur une base linéaire sur une période de cinq ans pour les mobiliers et l'équipement et de trois ans pour l'équipement informatique. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire, et réparties sur la durée du bail. Lors de l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé au prorata du nombre de mois durant lesquels l'organisation a été propriétaire de l'actif.

*Immobilisations incorporelles et amortissement*

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est inscrit sur une base linéaire sur une période de cinq ans. Lors de l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé au prorata du nombre de mois durant lesquels l'organisation a été propriétaire de l'actif.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - suite

*Instruments financiers*

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer, et ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur. L'encaisse et les placements à court terme sont évalués subséquemment à la valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont évalués subséquemment au coût ou au coût amorti à la date de l'état de la situation financière.

Les frais de transactions liés à l'acquisition ou à la disposition sont inscrits comme dépense lorsqu'ils sont engagés.

*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations significatives comprennent celles utilisées lors de la comptabilisation de l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles, de la recouvrabilité des débiteurs et du montant de certains frais courus. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisation est exposée à, différents risques financiers résultant de ses activités d'exploitation et d'investissement, qu'elle doit gérer. Elle n'utilise pas de contrats d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

Les principaux risques financiers auxquels est soumise l'organisation, et les politiques de gestion des risques sont les suivants :

*Risque de crédit*

L'organisation est exposée au risque de crédit par le fait que des parties puissent manquer à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit maximal de l'organisation est la somme de la valeur comptable de son encaisse, et de ses débiteurs.

L'encaisse et les placements à court terme de l'organisation sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne, alors la direction juge que le risque rattaché à cet instrument est minime.

La direction juge que le risque de crédit de l'organisation en lien avec les débiteurs est limité. L'organisation gère son risque de crédit en examinant chaque mois ses débiteurs et en faisant des suivis diligents des montants en souffrance. Au cours du dernier exercice financier, l'organisation a enregistré des créances irrécouvrables de 9 805 \$ (11 552 \$ en 2023). La direction a établi une provision pour créances douteuses au 31 juillet 2024 de 54 456 \$ (44 651 \$ en 2023) ce qui représente la meilleure estimation de la direction des montants potentiellement irrécouvrables.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité fait référence aux conséquences négatives que l'organisation pourrait affronter si elle éprouve de la difficulté à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisation gère son risque de liquidité par son processus de budgétisation des flux de trésorerie, afin d'assurer qu'elle a les fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

3. INSTRUMENTS FINANCIERS - suite

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés tels que les taux d'intérêt, les taux de change des devises ou le risque de prix - autre.

i) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères. Les instruments financiers de l'organisation sont libellés en devises canadiennes et l'organisation effectue ses transactions principalement en dollars canadiens. Par conséquent, l'organisation n'est pas exposée aux fluctuations de taux de change sur ses instruments financiers.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme. L'organisation atténue ce risque en investissant dans des CPG encaissables et à court terme qui peuvent être renouvelés aux taux en vigueur sur le marché.

iii) *Risque de prix - autre*

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui proviennent des risques des taux de change ou des taux d'intérêts), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs touchant tous les instruments similaires sur le marché. L'organisation n'a pas de placements dans des titres cotés à la bourse et n'est donc pas exposée au risque de prix - autre.

*Changements dans l'analyse des risques*

Il n'y a pas eu de changements importants dans les niveaux d'exposition aux risques depuis l'exercice précédent.

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

L'encaisse se compose des éléments suivants :

|                                      | <u>2024</u>         | <u>2023</u>         |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Compte chèque                        | 429 439 \$          | 147 530 \$          |
| Compte d'épargne-placement privilège | <u>722 515</u>      | <u>3 003 831</u>    |
|                                      | <u>1 151 954 \$</u> | <u>3 151 361 \$</u> |

Le compte d'épargne-placement privilège gagne des intérêts qui sont reçus mensuellement.

Les placements à court, d'un montant total de 1 273 697 \$, sont constitués de CPG encaissables dont les taux d'intérêt sont de 4,95 % par an et dont les dates d'échéance s'échelonnent entre novembre 2024 et mars 2025.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                         | 2024              |                      | 2023              |                      |
|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
|                         | Coût              | Amortissement cumulé | Coût              | Amortissement cumulé |
| Mobilier et équipement  | 422 017 \$        | 389 063 \$           | 422 017 \$        | 365 324 \$           |
| Équipement informatique | 1 079 886         | 965 206              | 1 038 503         | 911 704              |
| Améliorations locatives | 213 881           | 199 678              | 213 881           | 184 683              |
| Matériel                | 13 163            | 8 401                | 13 163            | 4 057                |
|                         | <u>1 728 947</u>  | <u>1 562 348 \$</u>  | <u>1 687 564</u>  | <u>1 465 768 \$</u>  |
| Amortissement cumulé    | <u>1 562 348</u>  |                      | <u>1 465 768</u>  |                      |
|                         | <u>166 599 \$</u> |                      | <u>221 796 \$</u> |                      |

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

|                             | 2024              | 2023             |
|-----------------------------|-------------------|------------------|
| Logiciel de gestion des cas | 815 406 \$        | 681 489 \$       |
| Amortissement cumulé        | <u>669 903</u>    | <u>642 617</u>   |
|                             | <u>145 503 \$</u> | <u>38 872 \$</u> |

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Le solde se compose des éléments suivants :

|                                          | 2024              | 2023                |
|------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Créditeurs et frais courus               | 841 471 \$        | 1 131 402 \$        |
| Sommes à remettre à (recevoir de) l'État | <u>(38 152)</u>   | <u>(43 547)</u>     |
|                                          | <u>803 319 \$</u> | <u>1 087 855 \$</u> |

8. INCITATIFS À LA LOCATION DIFFÉRÉS

L'organisation s'est engagée en vertu d'une entente de location à long terme, y compris une période de loyers gratuits de 12 mois sur la durée du bail, conformément à l'entente de location, pour le troisième étage, et une période de loyers gratuits de 3 mois sur la durée du bail, conformément à l'entente de location, pour le quatrième étage (voir la note 12). Les revenus de location sont calculés en passant en charges les paiements réels effectués également chaque mois sur la durée du contrat. Le montant des incitatifs à la location différés représente le solde non-amorti de la période de loyers gratuits.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

9. AJUSTEMENTS DES FRAIS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les activités de l'organisation sont financées principalement par deux types de frais facturés aux fournisseurs de services participants :

1. Les frais fondés sur les revenus : facturés aux fournisseurs de services dont les revenus au détail éligibles sont supérieurs à dix millions de dollars, selon leur part proportionnelle du total de ces revenus; et
2. Les frais fondés sur les plaintes : facturés aux fournisseurs de services participants pour les plaintes traitées durant l'exercice financier, en fonction du nombre de plaintes contre ce fournisseur traitées durant l'exercice financier et du stage atteint dans le processus.

En vertu de la convention de participation, les frais fondés sur les revenus doivent couvrir 70 % (70 % en 2023) des dépenses totales et les frais fondés sur les plaintes doivent couvrir 30 % (30 % en 2023) des dépenses totales.

Durant l'exercice, le montant facturé aux fournisseurs de services participants est établi de manière à ce que des revenus suffisants soient générés pour couvrir les dépenses budgétisées, en fonction des prévisions de la direction pour les activités opérationnelles de l'année. À la fin de l'exercice, ces deux types de frais sont ajustés pour refléter la division du 70 % / 30 % et pour correspondre au montant total des dépenses de 12 291 585 \$ (10 323 449 \$ en 2023).

Les frais fondés sur les revenus ont été ajustés à la hausse puisque le montant réel facturé aux payeurs des frais fondés sur les revenus était moindre que 70% des dépenses réelles de l'organisation. Les frais fondés sur les plaintes ont été ajustés à la baisse, puisque le montant réel facturé aux payeurs des frais fondés sur les plaintes était supérieur à 30% des dépenses réelles de l'organisation.

Sommaire des ajustements de frais de clôture d'exercice :

|                                                           | <u>2024</u>    | <u>2023</u>       |
|-----------------------------------------------------------|----------------|-------------------|
| Ajustements des frais fondés sur les revenus              | (451 102) \$   | 486 569 \$        |
| Ajustements des frais fondés sur les plaintes             | <u>198 244</u> | <u>54 488</u>     |
|                                                           | (252 858)      | 541 057           |
| Exonération de frais de fonctionnement par l'organisation | <u>252 858</u> | <u>-</u>          |
| Ajustements des frais de clôture d'exercice               | <u>-</u> \$    | <u>541 057</u> \$ |

Le 11 juin 2024, le conseil d'administration a adopté une résolution renonçant au droit de l'organisation, en vertu de l'article 25 de l'accord de participation, d'ajuster et de percevoir un montant net d'environ 250 000 \$. Cette décision serait réexaminée le montant à percevoir était sensiblement plus élevé suite à l'audit. Étant donné que le montant net recouvrable par l'organisation n'était pas sensiblement supérieur au montant approuvé par la résolution, l'organisation a renoncé à ce droit pour l'exercice en cours, ce qui fait qu'aucun montant supplémentaire n'est dû aux fournisseurs de services participants (FSP) ou par ceux-ci dans le cadre de l'ajustement des frais clôture d'exercice (2023 - 541 057 \$ ont été remboursés aux FSP).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

10. PROJET D'EXAMEN DE LA PRESTATION DE SERVICES

Étant donné l'ampleur et la portée du projet de transformation de la prestation de services qui a été entrepris pour mettre à jour les systèmes et les processus de l'organisation, la CPRST était sujette à des risques spécifiques et uniques associés à la mise en œuvre de projets de plus grande ampleur. La direction et le conseil étaient conscients de ces risques et les ont géré en conséquence. La direction a établi des calendriers et des budgets spécifiques pour le projet, et le conseil a grevé d'une affectation d'origine interne une partie des actifs nets de l'organisation afin de mettre en œuvre ce projet au cours des prochains exercices.

Le but du fonds grevé d'affectation interne Projet d'examen de la prestation de services était de fournir une source de financement pour tous les aspects du projet d'examen de la prestation de services de la CPRST, incluant l'amélioration des plateformes technologiques dans les années futures.

Ces dépenses se composent des éléments suivants :

|                                                      | <u>2024</u>       | <u>2023</u>         |
|------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Projet informatique - partenaire de mise en oeuvre   | 134 767 \$        | 640 885 \$          |
| Gestion de projet                                    | (1 479)           | 134 809             |
| Responsable AQ                                       | -                 | 126 827             |
| Projet informatique - expert en migration de données | -                 | 87 240              |
| Consultant en gestion du changement                  | -                 | 38 000              |
| Projet informatique - conseiller stratégique         | -                 | 36 229              |
| Projet informatique - ressource interne              | -                 | 29 180              |
| Consultant indépendant du GTDD                       | -                 | 24 875              |
| Projet informatique - licences de logiciels          | -                 | 13 894              |
| Compte rendu du projet                               | -                 | 11 980              |
| Réunions du comité - GTDD                            | 1 975             | 1 125               |
| Autres dépenses                                      | <u>(496)</u>      | <u>17 713</u>       |
|                                                      | <u>134 767 \$</u> | <u>1 162 757 \$</u> |

Au 31 juillet 2024, ce fonds grevé d'affectation d'origine interne a été épuisé.

11. CRÉDIT DISPONIBLE

L'organisation a accès au crédit avec ses cartes de crédit Visa qui portent une limite de crédit cumulative de 100 000 \$. Les soldes dus sur les cartes de crédit sont payés en entier chaque mois. L'organisation a également accès à une marge de crédit. Le taux d'intérêt sur la marge de crédit est le taux préférentiel de la banque plus 1,00 % et le montant maximal autorisé est de 2 000 000 \$. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale. Au 31 juillet 2024, la marge de crédit n'était pas utilisée (néant en 2023).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

12. ENGAGEMENTS

En date du 31 juillet 2024, l'organisation a un bail en cours pour ses locaux. Le 31 mai 2024, l'organisation a cédé ses locaux du 4e étage au propriétaire et a conservé la possession du 3e étage. Le bail du troisième étage a été prolongé jusqu'au 30 juin 2030.

Les versements minimums exigibles pour les cinq prochaines années sont comme suit :

|      |                     |
|------|---------------------|
| 2025 | 508 878 \$          |
| 2026 | 510 609             |
| 2027 | 529 649             |
| 2028 | 529 649             |
| 2029 | <u>507 149</u>      |
|      | <u>2 585 934 \$</u> |

13. PARTIES LIÉES

Les fournisseurs de services desquels l'organisation achète des services de télécommunications peuvent être considérés des parties liées puisqu'ils ont le droit de participer à la nomination des administrateurs. L'organisation conclut des transactions avec ces parties liées dans le cours normal des affaires et les transactions sont comptabilisées à leurs justes valeurs. Par conséquent, la divulgation séparée de ces transactions n'est pas présentée dans les états financiers.